RCS : FORT DE FRANCE
Code greffe : 9721

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00889
Numéro SIREN : 490 495 876
Nom ou dénomination : ABD FERMETURES ABD FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2021 sous le numéro de dépôt 15530

Cabinet Laurent MARTIN SAS
commissaire aux comptes

Membre du Groupe EXPERTYS
Immeuble Stratégie, Moudong Sud – 97122 Jarry cedex
Tél 0590 266345
e-mail: laurent.martin@expertys.fr

TRANSFORMATION D'UNE SARL EN SAS

ABD FERMETURES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 Euros
Siège social : Zone de Champigny
97224 DUCOS
490 495 876 RCS Fort-de-France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DU 28/10/2021

ABD FERMETURES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 Euros
Siège social : Zone de Champigny
97224 DUCOS
490 495 876 RCS Fort-de-France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABD FERMETURES EN SAS

Mesdames, Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions des articles L. 227-3, L.224-3 et L.223-43 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 12/5/2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaitre notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers s'il en existe, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.
Nous avons également eu à apprécier la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.
Ces diligences ont consisté notamment à :

1/ analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation

La synthèse de cette analyse est la suivante :

– Au 31 décembre 2020, date d'arrêté des derniers comptes annuels, la société avait des fonds propres de 3 175 253 € pour un capital de 7 500 € et dégageait un résultat de l'exercice de 812 121 €.

– le chiffre d'affaires des premiers mois de l'exercice en cours laisse présager que l'activité et le résultat de la société pour l'exercice 2021 seront équivalents à ceux de l'exercice précédent. La situation de la société ne s'est donc pas dégradée depuis le dernier arrêté.

2/ contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.

3/ vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la clôture du dernier exercice comptable, le montant des capitaux propres déterminé suivant les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Il n'y a pas d'avantage particuliers, donc pas d'observation à ce sujet de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Baie-Mahault, le 28 octobre 2021



Le commissaire à la transformation
Laurent MARTIN